

Le projet Réunion 2030 - GERRI

Le projet GERRI (Grenelle de l'environnement à la Réunion : Réussir l'innovation - Green Energy revolution : Reunion Island), qualifié de "premier bébé du Grenelle" par Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, chargé des technologies vertes et des négociations sur le climat, se fixe pour ambition l'objectif de faire de La Réunion, d'ici 2030, un territoire d'exception intégrant de toutes les innovations environnementales intéressant la mobilité, l'énergie et ses usages, l'urbanisme, la construction et le tourisme.

La genèse du projet

L'objectif d'autonomie énergétique des départements d'outre-mer, et tout spécialement de La Réunion, figure en bonne place dans les engagements du Grenelle annoncés par le Président de la République.

La loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement stipule dans son article 56 : « Les départements et régions d'Outre-mer ... sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la politique de la nation en faveur du développement durable et de l'écodéveloppement (et à) ... développer pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion des programmes exemplaires, spécifiques à chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. »

La Réunion représente un espace idéal pour l'expérimentation de politiques volontaristes par sa taille, son histoire, son relief, ses spécificités fiscales, sa mobilisation collective, la jeunesse de sa population, et son savoir faire industriel. L'île dispose en effet d'une vraie antériorité et d'une compétence reconnue aux plans national et international sur le sujet des énergies renouvelables avec, de surcroît, des industriels pleinement investis sur ces marchés émergents. La dynamique de sa population rend plus que partout essentielle la maîtrise de l'espace et des déplacements.

L'île possède des atouts géographiques (ensoleillement, potentiel des mers, relief) pour développer des énergies renouvelables, et une forte incitation à le faire au vu du prix de revient actuel et futur de la production de l'électricité produite à partir d'hydrocarbures.

La mission de préfiguration

Une mission de préfiguration a esquissé au cours de l'année 2008 le contenu du programme GERRI en travaillant sur cinq composantes très dépendantes les unes des autres :

- La production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie : insistant sur la nécessaire poursuite, voire l'amplification des économies d'énergie, le projet privilégie l'énergie photovoltaïque et le solaire thermique dans un premier temps, l'énergie des mers à terme, sans oublier les compléments apportés par l'hydraulique, l'éolien, la biomasse. Des efforts de recherche sont nécessaires pour d'une part développer des pilotes, étape indispensable à l'exploitation de l'énergie des mers, et d'autre part améliorer la gestion d'un système électrique dans lequel les énergies fatales (d'origine solaire et éolienne) représentent un pourcentage important de la production totale.

- La politique préconisée en matière de transports prévoit d'une part le développement des transports collectifs, des modes doux, des plans de déplacements d'entreprise, et d'autre part la généralisation des véhicules économes en hydrocarbures, notamment les véhicules hybrides et les véhicules électriques. La réalisation du projet de tram train, prévu pour relier dans un premier temps l'aéroport à Saint Denis et Saint Paul améliorera notamment l'offre de transports en commun. Quant au déploiement de véhicules électriques, dans une île dont les caractéristiques physiques se prêtent bien au potentiel de ces véhicules, il présentera un bilan environnemental intéressant à la condition que l'électricité utilisée provienne d'énergies renouvelables ; les modalités d'alimentation de ces véhicules seront donc déterminantes.

- La réflexion sur les bâtiments s'est beaucoup inspirée des réflexions et des expérimentations locales, menées notamment par l'ADEME pour définir des référentiels de bâtiments performants sous climat tropical et préciser les solutions techniques associées. Depuis le rendu des travaux de la mission, la publication d'une réglementation thermique applicable aux départements d'outre-mer est venue appuyer les options prises. Il reste à officialiser ces référentiels et leur correspondance avec les niveaux de la Métropole, à les adapter aux bâtiments

tertiaires, à préciser les étapes suivantes permettant d'aller vers les bâtiments à énergie positive, à développer les logiciels de calculs correspondants.

- La maîtrise de l'urbanisme est également un enjeu très important, dans un île dont la population augmentera significativement d'ici 2030, et pour laquelle le mode d'urbanisation observé ces dernières années a privilégié les faibles densités. Les travaux sur les écoquartiers et les écocités peuvent permettre de proposer une autre forme de développement, qui permettrait de préserver des espaces naturels et agricoles.

- Le tourisme peut s'inscrire grâce à GERRI dans une logique de tourisme responsable et durable. La prise en compte des préoccupations d'environnement dans les structures d'accueil et les déplacements peut aller de pair avec la modernisation de l'infrastructure touristique et avec un développement de cette activité.



Une île « à grand spectacle »



Des solutions d'avenir



Une population jeune, 800 000 habitants aujourd'hui, 1 million en 2030

Le pilotage du projet

Le projet GERRI est mis en œuvre dans le respect des principes fondamentaux suivants :

- l'intégration de GERRI dans une logique globale, concertée, complémentaire et non exclusive de Développement Durable de la Réunion;
- l'antériorité et la subsidiarité : le projet GERRI n'a pas vocation à se substituer ou se superposer aux initiatives et actions des parties prenantes ;
- le partenariat, impliquant qu'aucune décision ne saurait s'imposer à l'un ou l'autre des partenaires ;
- La priorité aux compétences locales : le projet GERRI doit favoriser en priorité la réalisation des innovations et expérimentations visées par les acteurs locaux afin de contribuer au développement économique et social durable de l'île.

Pour piloter le projet, les parties prenantes que sont notamment l'Etat et ses établissements publics, les collectivités territoriales, et les entreprises ont décidé de créer un groupement d'intérêt public (GIP).

Le Groupement d'intérêt public est constitué entre les 5 membres fondateurs suivants :

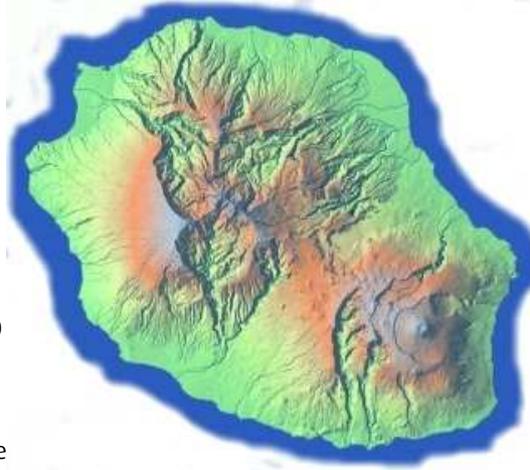
- l'Etat,
- le Conseil Régional de La Réunion,
- le Conseil Général de La Réunion,
- l'association « La Réunion Economique »,
- le Fonds de dotation « club des entreprises partenaires du projet GERRI ».

Le G.I.P. assure une mission de service public administratif. A ce titre, les missions générales qui lui sont confiées sont les suivantes :

- permettre une meilleure coordination des politiques publiques dans le champ du programme,
 - proposer, le cas échéant des adaptations de ces politiques aux spécificités réunionnaises,
 - communiquer et, plus généralement, valoriser l'ensemble des actions qui se font dans le cadre du projet,
 - favoriser la cohérence et optimiser les compétences,
 - favoriser la mise en œuvre à la Réunion d'expérimentations dans le champ du projet à travers des mesures spécifiques et dérogoatoires, et participer à leur évaluation,
 - mobiliser des sources et moyens de financement nouveaux, publics ou privés, pour permettre la réalisation, de projets innovants émanant notamment du niveau national, Européen ou international.
- Le Fonds de dotation « club des entreprises partenaires du projet GERRI » utilisera une possibilité récemment introduite dans le droit français pour

La Réunion en quelques chiffres

- 2512 km², environ 200 km de circonférence
- Climat tropical, avec des températures moyennes entre 20 et 30°C sur la côte, les records de pluviométrie français, et l'existence de cyclones.
- 800 000 habitants aujourd'hui, 1 000 000 habitants en 2030, 35% de la population a moins de 20 ans
- Taux de croissance annuel moyen de l'économie de 5% ces 30 dernières années
- En 2008, l'île a utilisé 904 kTEP d'énergie. Elle importe 86,5% de ses ressources énergétiques et en produit 13,5%. 70% de cette énergie est utilisée sous forme de carburant pour les transports, 30% sous forme d'électricité. Les consommations par habitant sont de 20 % (carburant) à 40 % (électricité) inférieures à celles de métropole.
- 34% d'énergie renouvelable dans la production électrique actuelle, se décomposant en 23% hydraulique 10% bagasse et biogaz, 0,5% éolien et 0,5% photovoltaïque.
- 430 000 véhicules en circulation



permettre une participation financière des entreprises à la gouvernance du projet.

La volonté d'associer les industriels a été très présente dès la genèse du projet (lors des premières discussions à Matignon, il était même évoqué un financement majoritaire des industriels) et se traduit par la présence de l'association « La Réunion économique » et du « Club des entreprises partenaires du projet GERRI » au sein du GIP dont le conseil d'administration sera présidé par un industriel.



Le projet de tram train



L'énergie photovoltaïque

La volonté de développer les expérimentations

Pour faciliter sa mise en oeuvre, les acteurs du projet insistent sur la possibilité d'expérimentations. L'idée a été évoquée de pouvoir prendre par ordonnance des mesures s'inscrivant dans le cadre du projet, engendrant des bénéfices environnementaux et ne se traduisant pas par des dépenses supplémentaires.

Plusieurs questions qui pourraient trouver une réponse spécifique à l'échelle de l'île sont d'ores et déjà en discussion :

- Comment favoriser les projets d'énergie photovoltaïque les plus intéressants, notamment ceux qui n'obèrent pas des utilisations de l'espace concurrentes? Un protocole « pour une gestion dynamique et responsable du foncier agricole », cosigné avec l'ensemble des acteurs de la filière agricole (notamment cannière), a prévu d'ores et déjà une compensation des surfaces agricoles utilisées à cette fin. Au delà de ces dispositions, comment peut-on prendre en compte l'intérêt du projet sur le plan de l'aménagement dans l'attribution des aides fiscales et d'un tarif de rachat garanti ?

- Comment privilégier la production d'énergie éolienne et photovoltaïque assortie d'un stockage permettant d'utiliser cet apport pendant les périodes de pointe ?

- Peut-on mettre en place des tarifs de rachat différenciés selon différents paramètres ? (pointe ou base ; existence de stockage...)

- Comment favoriser les véhicules électriques en tenant compte de la manière dont ils seront rechargés ?

- Comment de manière plus générale favoriser les produits à bonne efficacité énergétique, qu'il s'agisse des véhicules, de l'électroménager ou des climatiseurs ? Peut-on asseoir la fiscalité automobile sur les performances énergétiques des véhicules plutôt que sur leur cylindrée ? Les tarifs douaniers spécifiques et les mécanismes liés à l'octroi de mer » permettent-ils ce type d'approche ?

- Comment transposer en matière de construction les dispositions nationales en tenant compte du climat tropical de l'île ?

- La fiscalité locale peut-elle favoriser la densité de l'urbanisme ?

Les réalisations attendues

Les projets de production d'électricité d'origine photovoltaïque sont nombreux, à l'image de ce que l'on observe en métropole, favorisés localement par un ensoleillement important et des conditions fiscales privilégiées. Parmi les réalisations les plus remarquables, on notera l'utilisation des terrains d'anciennes décharges (où l'on exploite également le biogaz) et les couvertures de parcs de stationnement de grandes surfaces.

Quelques démonstrateurs et réalisations expérimentales vont voir le jour dans le domaine de l'énergie, notamment en matière de stockage (stockage par batteries comme déjà expérimenté au Japon, stockage hydraulique couplé avec une

exploitation de l'énergie éolienne), et d'énergie des mers (prototype pour transformer l'énergie de la houle en électricité, pour transformer en électricité la différence de température entre eau de surface et eau des profondeurs, utilisation de l'eau profonde pour des installations de refroidissement et climatisation).

La publication d'une réglementation thermique des bâtiments imposant l'utilisation de chauffe eau solaire va encourager la généralisation de ces dispositifs dans la construction neuve.

Renault a annoncé sa volonté de déployer dans l'île des véhicules électriques, en s'associant avec un autre industriel qui prendrait en charge la partie recharge des véhicules, suivant le schéma développé dans d'autres pays avec la société « Better Place ». Comme indiqué précédemment, le bilan environnemental de ce déploiement dépendra beaucoup de l'origine de l'électricité utilisée.

La projet de tram train, antérieur au projet GERRI, se poursuit avec la mise au point du marché dans le cadre d'un partenariat public privé, après sélection du groupement d'industriels partenaire.

Plusieurs opérations sont financées par la Caisse des Dépôts et L'Agence Française de Développement visant l'exemplarité en matière de constructions neuves ou de réhabilitation.

Et pour conclure

L'objectif d'autonomie énergétique de l'île inscrit dans la loi « Grenelle 1 » est particulièrement ambitieux.

Il suppose notamment que l'on réussisse à utiliser l'énergie des mers, qui représente pour l'île de La Réunion un atout majeur, mais qui requiert des technologies qui, exception faite de l'utilisation des eaux des profondeurs pour le refroidissement, demandent à être développées grâce à la réalisation de prototypes.

Dans cette attente, la poursuite des efforts d'économie d'énergie, l'attention portée à l'efficacité des infrastructures que l'on met en place et des équipements que l'on acquiert est essentielle. Il faut pouvoir montrer, année après année, que l'on se rapproche de cet objectif d'autonomie énergétique et que l'on ne s'en éloigne pas.

Le projet a moins insisté sur la gestion de l'espace qui n'est pas inscrit dans la loi « Grenelle 1 », mais n'en est pas moins essentielle pour le maintien de l'agriculture, la maîtrise des déplacements, l'attrait touristique et la qualité de vie de l'île.

GERRI, qualifié en 2008 par le ministre d'Etat de premier enfant du Grenelle, apparaît par son ampleur comme un projet de société s'inscrivant pleinement dans une logique de développement durable.

Le Premier ministre, lançant officiellement le projet le 10 juillet dernier concluait d'ailleurs :

« Toutes les sociétés sont, ou seront confrontées à la transition énergétique. Et ici, vous allez pouvoir réaliser cette transition dans la société, dans la ville, dans la vie. Vous allez pouvoir faire évoluer la société, mais en tenant compte de l'existant, en tenant compte de l'histoire, en tenant compte du réel... Le projet GERRI est une magnifique ambition. Sa réalisation exigera un effort de longue durée, mais je fais confiance à La Réunion, à cette terre de tous les défis, pour le mener à bien. Sachez, en tous cas, chers compatriotes Réunionnais, que la France et l'Europe vous observent avec beaucoup d'admiration, et attendent beaucoup de l'expérience qui va être conduite ici.. »

Pour en savoir plus :
<http://www.gerri.fr/>

Pascal DOUARD
01.40.81.34.67

le
point sur

**Commissariat général
au développement
durable**

**Délégation au
développement durable**
244, boulevard
Saint-Germain
75007 Paris
Tel. : 01.40.81.21.22

**Directrice de la
publication**
Catherine Larrieu

Rédacteur en chef
Pascal Douard

ISSN
en cours

Dépôt légal
Octobre 2009